

# PROCES VERBAL

## *Conseil municipal du 6 décembre 2016*

Le six décembre deux mil seize à 20 heures s'est réuni le Conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents** (*par ordre alphabétique*) : Catherine BIARD, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Nadine CHAVANT, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Guillaume FAVIER, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantal REY, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD, Marlène SUBIT et Jean-Pierre TROLLIET.

**Etaient absents ayant donné pouvoir** : Nadège BALLEFIN à Catherine BIARD, Maria-Elisabete BOURDALE à Nadine CHAVANT, Patrick CANET à Josiane GIPPET, Denise CORTEY à Chantal REY, Gilles CORTEY à Joël BORDEL (*jusqu'à la délibération n°2016-10-1-b*), Philippe GAGNEUX à Myriam BOITEUX, Olga MARTINEZ à Tristan PAIN, Maurice NICOLAS à Gilbert MERGOUD, Eric ROUX à Jean-Pierre TROLLIET.

**Etaient absents et excusés** : Carole DESOUCHE, David FERNANDEZ, Christel GALLIANO, Youri GARCIA et Marie-Catherine LAMIRAL.

Date de convocation : mardi 29 novembre 2016

Les Conseillers présents, soit 31 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 45, (*32 à partir de la délibération 2016-10-1-b*), ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Maria FAVIER et Chantal REY. Ces dernières acceptent.

### ORDRE DU JOUR

#### **Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 4 novembre 2016**

*Le Maire explique que Nadège Ballefin a adressé un mail en Mairie pour modifier une intervention. Le Maire propose au conseil de la modifier comme suit :*

*« Nadège Ballefin dit que s'agissant de la carte du document de présentation du PADD du PLU de Veyrins-Thuellin reprenant les objectifs, il n'y a pas de cheminement doux en direction de Corbelin. René Deschamps explique que ce qui est proposé n'est pas un plan mais un schéma. Il faut s'en tenir à l'objectif. Il précise que les idées de projet non indiquées sur cette carte sont toujours envisageables comme le cheminement doux en direction de Corbelin ».*

VOTE		
<b>POUR : 39</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. 1</b> <b>Chantal REY:</b>

**Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 6 décembre 2016**

Changement de l'ordre des délibérations

**I . AMENAGEMENT**

2016-10-1 Aménagement du centre-ville

- a) Maison de santé - Décision de principe de sa localisation
- b) Redynamisation commerciale de la Grande rue de Ciers- Décision de principe sur le dispositif à mettre en œuvre

2016-10-2 Acquisition de parcelles à Immo Coltruyt France

**II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

2016-10-3 Règlement intérieur du Conseil Municipal

2016-10-4 Election des représentants de la commune au conseil communautaire des Balcons du Dauphiné

2016-10-5 Commissions municipales

2016-10-6 Délégation SIDCEHR

**III . ASPECT FINANCIER**

2016-10-7 BUDGET GENERAL - Décision Modificative budgétaire n°3

2016-10-8 Transfert de charges – camping municipal

2016-10-9 Tarifs Cantine

2016-10-10 Attribution de subvention pour des séjours scolaires des écoles primaires

**IV. PERSONNEL COMMUNAL**

2016-10-11 Modification de postes –Filière administrative

**V. QUESTIONS DIVERSES**

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**I . AMENAGEMENT****2016-10-1 Aménagement du centre-ville en cours sur la commune déléguée des Avenières**

*Présentation de l'étude urbaine par Bénédicte Chardon, représentante du CAUE.*

Monsieur le Maire rappelle que le programme politique de la majorité élue aux Avenières en 2014 comprenait la modernisation du centre-ville, ainsi que le soutien et l'accompagnement du développement du commerce.

Dans ce cadre une étude urbaine a été engagée en 2015.

S'agissant du commerce, les premières conclusions montrent d'une part, que la redynamisation commerciale nécessite de recentrer l'activité sur un périmètre défini et d'autre part, qu'il est nécessaire que la commune engage une politique volontariste pour permettre le maintien des commerces dans la Grande rue de Ciers.

### **a) Maison de santé - Décision de principe de sa localisation**

Monsieur le Maire rappelle que menacée sur son territoire par un risque de désertification médicale qui s'avère être de plus en plus prégnant et qui tend à s'accroître au fil des années, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) a engagé une réflexion sur l'avenir médical. La politique et les actions envisagées visent à enrayer ce phénomène, de favoriser l'installation de nouveaux praticiens et de permettre aux professionnels de santé d'exercer dans les meilleures conditions possibles.

La volonté de la CCPC est de développer un projet de santé sur chacun des trois bassins de vie de son territoire, afin d'offrir de nouvelles conditions d'exercice aux professionnels d'une part et d'aboutir à la constitution d'un pôle de santé et à l'implantation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) d'autre part.

Pour ce faire, par délibération en date du 4 mars 2015, elle a pris la compétence « études et actions destinées à lutter contre la désertification médicale du territoire ».

S'agissant du bassin de vie des Avenières Veyrins-Thuellin, le projet d'équipement d'une maison de santé ne pourra pas, dans un premier temps, répondre aux objectifs initiaux dans la mesure où seul un médecin s'engage dans la démarche. Cette maison de santé ne sera pas dans l'immédiat agréée par l'ARS. Toutefois tout sera fait pour qu'elle puisse l'être dans le futur.

Les premières conclusions de l'étude urbaine montrent que la redynamisation du centre-ville nécessite de renforcer les activités dans un périmètre limité, situé entre la place Bacchus et la place du 11 novembre 1918.

- Le Maire propose donc au conseil municipal de décider du principe de localisation de la maison médicale sur la propriété sise section AC n°112 lieu-dit 2 montée de Ruffin, section AC n°113 lieu-dit Bourg de Ciers et section AC n°1053 lieu-dit Bourg de Ciers, acquise lors de la séance du 12 juillet 2016 à la famille Senelonge.

Cette implantation permettrait en outre, de terminer l'aménagement des parcelles au nord de l'Avenue Guillermaz et d'inscrire la maison médicale dans le prolongement des autres services présents sur cette voie.

Le Maire propose de délibérer sur le principe de localisation de la maison de santé sur la parcelle sise section AC n°112 lieu-dit 2 montée de Ruffin, section AC n°113 lieu-dit Bourg de Ciers et section AC n°1053 lieu-dit Bourg de Ciers

*Catherine Biard dit qu'elle n'a pas entendu parler de cette étude. Elle n'a pas été intégrée à la commission.*

*Monsieur le Maire répond que cela lui a paru important de présenter ce projet. Dans la charte de la commune nouvelle, les grands engagements des équipes municipales élues en 2014 ont été repris. Pour la commune déléguée des Avenières, figure la redynamisation du centre-ville, dont l'étude urbaine engagée avant la fusion des deux communes. L'année 2016 a été riche en travaux pour la mise en œuvre de la commune nouvelle. L'étude urbaine a été mise en « sommeil ».*

*Il précise que le comité de pilotage est composé de Maria Favier, René Deschamps, Gilles Cortey, Aurore Guicherd, Jean Pierre Trolliet et de lui-même.*

*Une rencontre entre le comité de pilotage, les bureaux d'études et le CAUE a été organisée pour redémarrer cette étude. Un planning de travail a été défini. Une réflexion est en cours sur la méthode à mettre en œuvre pour l'aménagement du centre-ville. Cette méthode pourrait être reprise pour l'aménagement du centre-ville de Veyrins.*

*Le calendrier prévisionnel est le suivant :*

*Janvier 2017 remise des scénarios par le bureau d'étude.*

*Eté 2017 : fin de l'étude urbaine, élaboration plan guide*

*L'étude urbaine doit prendre en compte le projet de l'immeuble sur la place Bacchus. Le PLU des Avenièrès intègre les réflexions menées dans le cadre de l'étude urbaine.*

*Maria Favier précise que le périmètre de l'étude a été réduit et qu'il n'intègre plus le Champ de Mars.*

*Monsieur le Maire rappelle le principe de réalité financière notamment, qui a limité le périmètre de l'étude à l'espace compris entre la place Bacchus et la place du 11 novembre.*

*Myriam Boiteux demande si les professionnels de santé se sont réunis récemment.*

*Monsieur le Maire répond que deux réunions ont été organisées sur les Avenièrès. Pour être agréée par l'ARS, la maison de santé doit comprendre au moins trois médecins au départ pour assurer la continuité des soins. Ce n'est pas le cas pour l'instant sur le pôle des Avenièrès.*

*Il dit que la CCPC a décidé de passer outre l'agrément de l'ARS et a validé le principe de la construction d'une maison de santé aux Avenièrès. Cette dernière devra cependant remplir les conditions pour un agrément futur le jour où le nombre de médecins sera suffisant.*

*Il dit qu'une rencontre est prévue le 20 décembre entre les professions médicales. Il y aura également le laboratoire d'analyse médicale, les trois pharmacies (les deux des Avenièrès et celle de Corbelin). Monsieur le Maire précise qu'il mettra toute sa force pour les convaincre de valider ce projet de maison de santé.*

*Chantal Rey dit que pour cette étude, les deux pôles de la commune nouvelle sont traités séparément. Cela contredit la question de l'union. Il aurait fallu envisager l'étude dans sa globalité.*

*Gérard Guicherd précise que les villages sont différents. Une charte a été adoptée à Veyrins-Thuellin.*

*Chantal Rey dit qu'à partir du moment où il y a commune nouvelle, le fait de travailler quartier par quartier est dérangeant.*

*Gérard Guicherd demande si elle veut que tout soit fait en même temps.*

*Chantal Rey répond que l'idée serait de travailler sur une entité entière.*

*Monsieur le Maire dit qu'il comprend la réflexion.*

*Chantal Rey espère qu'en 2030 on ne parlera plus que d'une seule commune.*

*Monsieur le Maire dit que le fait de travailler sur les deux centres et de parler de commune nouvelle n'est pas antinomique. Il précise qu'on a une commune nouvelle mais qu'il existe plusieurs hameaux : Thuellin, Veyrins, Ciers, Curtille et Buvin. Il dit que même si on faisait une étude globale on réfléchirait séparément sur les différents quartiers. Les choix qui seront fait le seront à l'échelle de la commune nouvelle.*

*Gérard Guicherd précise qu'il n'y a pas d'intention d'avancer séparément.*

*Concernant l'étude urbaine, Alain Socié dit qu'il faudrait parler de Ciers plutôt que des Avenièrès.*

*Catherine Biard dit qu'elle comprend qu'il y ait deux projets. Elle dit qu'il faudra les mener en parallèle.*

*Gérard Guicherd précise qu'il ne sera pas possible de tout financer en même temps.*

*Monsieur le Maire dit que le fil conducteur c'est la méthode mais ce ne sera pas nécessairement en même temps. L'important c'est que les deux projets soient déployés au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.*

*Gérard Guicherd précise que ce serait difficile de mener en même temps les deux études.*

*Monsieur le Maire dit que l'étude urbaine du centre-ville des Avenières donnera lieu à une succession de projets qui seront menés dans le temps.*

*René Deschamps rappelle que pour l'étude urbaine de Veyrins Thuellin, un bureau d'études a été recruté mais qu'il n'a pas commencé le travail. Il y a eu une réunion de la commission voirie et ils en ont parlé au conseil communal. Le bureau d'étude n'a pas travaillé car il n'y avait pas de levé topographique et la commune ne lui avait pas donné de directives. Il dit qu'il est donc normal que les études n'avancent pas à la même vitesse.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'un des projets qui donne du sens à la commune nouvelle, c'est celui de la RD 40, route des Avenières. Il se réalise en une fois et coûte 700 000 €. Il dit qu'il aurait été réalisé en plusieurs tranches s'il avait été réalisé par la commune historique de Veyrins-Thuellin.*

*Alain Socié dit que c'est dommage de faire un conseil communal sur la question de l'étude urbaine des Avenières.*

*Monsieur le Maire dit que deux communes déléguées ont été créées. La commune déléguée implique un conseil communal. Il y a eu deux séances à Veyrins-Thuellin et une aux Avenières. Il est intéressant de le réunir. Il précise qu'après le conseil communal, il y aura une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux pour travailler sur ce sujet.*

*Christian Leprevost dit qu'à Chambéry il y a des mairies de quartier donc cela ne le dérange pas que l'on débâte à Ciers de ce qui se passe à Ciers.*

*Gérard Guicherd précise que les communes déléguées sont là pour conserver la proximité avec les habitants (social, école, vie associative ...). Le conseil communal permet de donner un avis sur les projets.*

*Marc Petit intervient pour dire que la démarche de consulter d'abord les gens concernés et de regarder ensuite dans un cadre plus large est bonne.*

*Alain Socié dit qu'il n'est pas élu du quartier de Ciers mais des Avenières.*

*Monsieur le Maire dit que pour avoir cette continuité, il peut être intéressant que le CAUE soit présent également à Veyrins-Thuellin pour la bonne coordination des deux études. Le CAUE peut assurer le lien entre les deux études. Ce sujet est important car il aboutira sur des décisions importantes. Il dit qu'il va réfléchir à la question de savoir si le conseil communal des Avenières se réunit pour travailler sur cette question.*

*Monsieur le Maire remercie le CAUE pour son intervention.*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**b) Redynamisation commerciale de la Grande rue de Ciers- Décision de principe sur le dispositif à mettre en œuvre**

*Arrivée de Gilles CORTEY*

Le Maire rappelle que le PLU approuvé le 26 septembre 2016 prévoit que les rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville matériellement identifiés sur le plan de zonage ne peuvent pas changer de destination, c'est-à-dire devenir des logements ou des garages. Cette contrainte est forte pour les propriétaires et c'est pourquoi, la collectivité doit mener une politique volontariste pour en permettre le respect.

Pour atteindre cet objectif, le Maire explique qu'une réflexion est engagée avec un bailleur social afin de définir un partenariat. Une étude de faisabilité a été réalisée pour plusieurs commerces de la Grande rue.

Il est proposé de mettre en place le dispositif suivant pour la réouverture des commerces aujourd'hui fermés de la Grande rue :

- La Commune achète les bâtiments
- La Commune signe un bail de 50 ans avec un bailleur social qui paie d'avance le loyer
- Le bailleur social réhabilite le bâtiment (commerces au rez-de-chaussée et logements à l'étage)
- Le bailleur loue les logements à des particuliers et les locaux commerciaux à la commune
- La Commune a la charge de louer le local à un commerçant

Le Maire propose de délibérer sur le dispositif à mettre en place pour redynamiser les commerces de la Grande rue de Ciers.

*Catherine Biard demande si la commune a le droit de regard par rapport au prix du loyer du commerce.*

*Gérard Guicherd répond que la SEMCODA loue le local commercial à la commune. Cette dernière le loue au prix qu'elle souhaite à un commerçant.*

*Catherine Biard demande si la commune a un droit de regard sur le commerce à installer.*

*Monsieur le Maire répond positivement. Il explique que dans le cabinet en charge de l'étude urbaine il y a des compétences diverses dans l'équipe. Le bureau d'études « Programme urbains » a une expertise et une maîtrise en matière commerciale pour aider dans les réflexions et les choix.*

*Gilles Monnet demande ce qui va se passer pour les autres commerces qui sont fermés.*

*Monsieur le Maire dit que ce soir on travaille sur un dispositif pour répondre à la contrainte que le PLU a mis en place : un linéaire commercial. Il dit que si le conseil municipal valide ce dispositif, l'étude pourra être faite pour les différents commerces. Il précise cependant que tout ne pourra pas être fait en même temps. Ce dispositif doit donc être approuvé pour tous les commerces fermés.*

*Alain Socié dit que rénover un appartement c'est standard. Par contre, pour un commerce, la surface doit être adaptée à un travail précis. Il faut donc préalablement définir le type de commerce.*

*Monsieur le Maire répond que concrètement par rapport à l'ancienne pâtisserie, dans le projet initial des propriétaires, il n'y a avait plus que la surface visible pour le commerce et donc plus de location à l'arrière. Dans le projet, le bailleur a travaillé avec un architecte. Ils ont intégré des surfaces pour permettre de créer des locaux autres que ceux dédiés à la vente.*

*Gérard Guicherd dit que si on ne connaît pas le commerce avant, il y a un équipement standard. Il précise que dans le dispositif, le bailleur social peut également louer directement à un commerçant.*

*Monsieur le Maire explique que l'étude urbaine dans sa partie commerciale prévoit que des outils soient fournis à la Commune pour mener cette recherche de commerçants.*

*Guillaume FAVIER demande, pour accompagner la réflexion, s'il y a actuellement des demandes pour des installations.*

*Monsieur le Maire dit qu'il a des demandes sérieuses et d'autres un peu moins. Il y a celle d'un photographe. Il précise qu'il l'a mis en contact avec le propriétaire d'un ancien commerce de photo. Mais le prix n'était pas compatible avec son projet.*

*Le maire ajoute qu'il y a aussi une demande pour la création d'une pâtisserie/salon de thé. Le problème est qu'il y a des imbrications entre commerce et logement. La conséquence est que souvent le commerce n'a pas de commodités.*

*Il y a une prise de risque mais si on ne met pas en œuvre ce dispositif, il ne sait pas comment on peut remplir l'objectif de redynamisation du commerce local.*

*Il précise que le rôle du bureau d'études « programmes urbains » est d'aider la commune en apportant de l'ingénierie pour définir le type de commerce et attirer des commerçants.*

*Christian Leprevost dit qu'il faut faire attention au prix des loyers car ils sont chers. C'est une charge fixe importante.*

*Chantal Rey est d'accord avec ce que dit Christian Leprevost. Le prix de son ancien commerce rend impossible toute installation. Elle dit que ce qui a empêché l'installation de beaucoup de commerces c'est le prix des loyers.*

*Gérard Guicherd précise qu'actuellement le prix ne peut être que bas, vu l'état de la grande rue. L'avantage du dispositif, c'est de pouvoir proposer des locaux rénovés à des prix que la commune peut maîtriser.*

*Chantal Rey dit qu'il est largement temps de prendre des risques pour les commerces des Avenières.*

*Gilbert Mergoud dit que le dispositif est très intéressant. Il demande s'il existe un levier pour éviter qu'un commerce existant qui paie des loyers importants ne saisisse l'opportunité.*

*Monsieur le Maire dit que la remarque est juste. Il dit que c'est un sujet qui a été débattu en réunion d'adjoints. Il répond que la commune peut le maîtriser puisque c'est elle qui loue. Il dit que tant que la commune pourra choisir, elle évitera ce problème.*

*Chantal Rey demande si la commune a le droit de choisir.*

*Monsieur le Maire explique que l'étude urbaine aidera la commune à cibler le type de commerce.*

*Alain Socié demande ce qu'il en est de l'ex station-service de Veyrins qui est une verrue. Il demande si c'est dans ce dispositif que quelque chose peut être fait ou s'il en existe un autre.*

*Gérard Guicherd répond que ce sont des surfaces importantes. Il pense qu'il faudrait plutôt solliciter l'EPORA sur ce dossier.*

*Alain Socié demande si on ne pourrait pas prendre la décision de mettre en œuvre ce type de dispositif, car ensuite c'est une procédure qui est longue.*

*Gérard Guicherd explique que le conseil municipal de la commune historique de Veyrins-Thuellin en a déjà parlé. Il y avait un projet de station de lavage et de logements, mais il n'a pas abouti.*

*Alain Socié demande si les locaux de la boulangerie et du fleuriste appartiennent à la Mairie.*

*Gérard Guicherd dit qu'il y avait un projet sur le terrain à l'arrière de la boulangerie, mais que le financeur a abandonné. C'est pour cela que l'aménagement s'est fait dans des annexes de locaux communaux.*

*Chantal Rey intervient pour dire que c'est la preuve que cela est possible*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 39</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. 1</b> <b>Nadège BALLEFIN:</b>

**2016-10-2 Acquisition de parcelles à Immo Colruyt France**

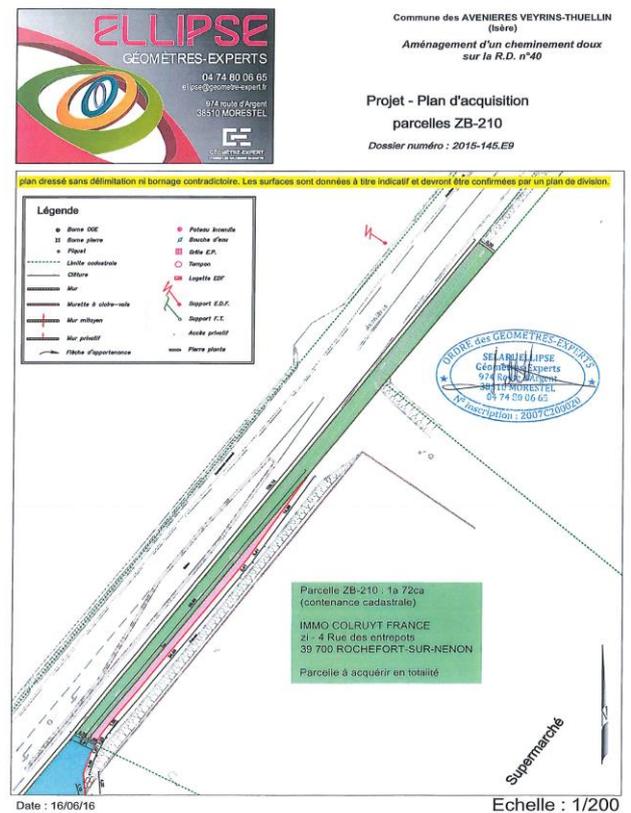
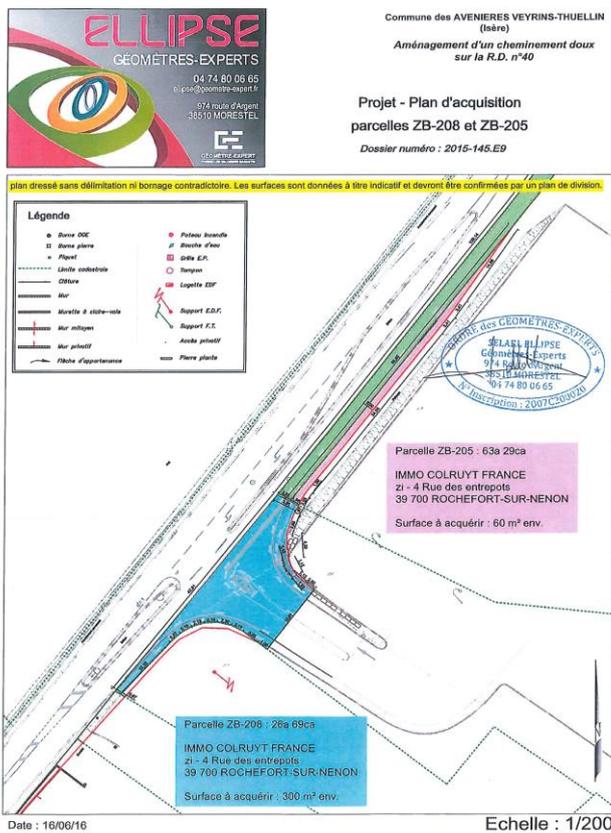
Par délibération en date du 26 avril 2016, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la route des Avenièrès.

Pour mener à bien ce projet, le Maire propose de procéder à l'acquisition de parcelles appartenant à IMMO COLRUYT France, sis ZI, 4 rue des entrepôts 39700 ROCHEFORT-SUR-NENON :

- 60 m<sup>2</sup> environ à prélever sur la parcelle ZB-205 d'une contenance de 6 329 m<sup>2</sup>
- 300 m<sup>2</sup> environ à prélever sur la parcelle cadastrée ZB-208 d'une contenance de 2 669 m<sup>2</sup>
- La parcelle ZB-210 d'une contenance de 172 m<sup>2</sup>.

Cette dernière cède gratuitement ces parcelles.

Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'actes seront à la charge de la commune.



Guillaume Favier dit que si le goudron a été refait à Thuellin, il demande s'il va être refait à Veyrins.

Jean-Pierre Trolliet répond que le conseil départemental a programmé le tapis d'enrobé entre le giratoire de la place de l'Eglise et la sortie d'agglomération. Vu l'état de la chaussée, ils vont peut-être le refaire jusqu'au pont de l'Huert. Un rendez-vous est prévu sur ce sujet.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 39</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. 1</b>
		<b>Alain MARTIN:</b>

## **II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

### **2016-10-3 Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Présentation d'un power point L'article L2121-8 du CGCT stipule que les communes de plus de 3 500 habitants doivent établir le règlement intérieur du conseil municipal.

Le maire propose d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin joint à la note de synthèse en *annexe 1*.

*Alain Socié demande si on vient au conseil municipal avec son ordinateur.*

*Monsieur le Maire explique que chacun choisit individuellement le mode de transmission. Une feuille circule pour que chacun, individuellement, choisisse l'envoi postal ou électronique.*

*Danielle Garcia demande si le conseil municipal peut se tenir en l'absence de Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire répond positivement. Il est remplacé dans l'ordre du tableau. Monsieur le Maire précise qu'être élu, c'est prendre un engagement. Etre élu, c'est un honneur et une fierté, car nous sommes dans une démocratie et nous décidons pour les administrés. Il est important que l'on ait le présentisme le plus fort possible. Il dit qu'il est bien évidemment possible pour un élu d'être absent, mais pour de bonnes raisons. En cas d'absence, il est important d'avoir donné un pouvoir signé avant la séance. Certains ont fait des remarques sur l'heure tardive de la fin de séance. Il faudrait arriver 10 minutes avant pour qu'à 20h00 précises les séances commencent.*

Il convient de délibérer pour approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2016-10-4 Election des représentants de la commune au conseil communautaire des Balcons du Dauphiné**

Vu l'article 35 V de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il doit être procédé à une nouvelle répartition des sièges entre les communes,

Vu l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités territoriales portant répartition des sièges, soit selon la répartition de droit commun ou soit selon les termes d'un accord local ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2016-11-10-008 du 10 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Les Balcons Dauphinoises » de « L'Isle Crémieu » et du « Pays des Couleurs » (annexe 2)

Considérant que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné comptera 73 conseillers communautaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'ensemble des 47 communes membres,

Considérant que la commune des Avenières Veyrins-Thuellin dispose actuellement de 8 délégués communautaires et qu'elle n'en comptera plus que 7 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conseillers communautaires de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Monsieur le maire rappelle que les conseillers communautaires élus en 2014 qui siègent actuellement sont :

Daniel MICHOU  
Gérard GUICHERD  
Catherine BIARD  
Nicole SITRUCK  
Patrick CANET  
Gilbert MERGOUD  
Gilles CORTEY  
et Maria FAVIER

Conformément aux dispositions ci-dessus, il est proposé d'organiser un scrutin pour l'élection des 7 nouveaux conseillers communautaires suivants :

Daniel MICHOU  
Gérard GUICHERD  
Nicole SITRUCK  
Patrick CANET  
Gilbert MERGOUD  
Gilles CORTEY  
et Maria FAVIER

*Le Maire précise que Patrick Canet est dans la réserve. Il est de service, c'est pourquoi il est absent ce soir.*

Il convient de délibérer pour élire des représentants au conseil communautaire des Balcons du Dauphiné.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2016-10-5 Commissions municipales**

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers municipaux, le Maire étant Président de droit de toutes les commissions.

Suite à la démission de Bruno GORDON, conseiller municipal, le Maire propose de nommer Nadine CHAVANT dans les commissions suivantes :

- Bâtiments et équipements publics :
- Voirie et réseaux
- Prévention des risques et sécurité

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2016-10-6 Délégation SIDCEHR**

Par délibération en date du 21 janvier 2016, le conseil municipal a élu les délégués titulaires et suppléants du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône.

Suite à la démission de Bruno GORDON, conseiller municipal, il convient de le remplacer en tant que suppléant dans ce syndicat.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

*Gilbert Mergoud informe le conseil municipal qu'il y a une pompe de protection qui va être réinstallée mardi 13 prochain vers 9 heures à Brangues. Il invite ceux que ça intéresse à être présents.*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **III . ASPECT FINANCIER**

#### **2016-10-7 BUDGET GENERAL - Décision Modificative budgétaire n°3**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2016. L'Adjoint aux Finances propose d'adopter la décision modificative suivante :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
74832-020	Attribution du fonds départemental de la TP		40 000 €
023-01	Virement à la section investissement	40 000 €	
	Total	40 000 €	40 000 €
<b>Investissement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	Opération 194 : Acquisitions matériel, outillage		
2051-194-020	Concessions, licences, logiciels	30 680 €	
2182-194-020	Matériel de transport	40 000 €	
	Opération 314 : Parc du Jalérieu		
2313-314-020	Travaux bâtiments	90 000 €	
	Opération 324 : Gymnase salle polyvalente Veyrins-Thuellin		
2313-324-020	Travaux bâtiments	3 000 €	
	Opération 297 : Construction gendarmerie		
2313-297-020	Travaux bâtiments	-8 000 €	
	Opération ONA : Non affectée		
020-ONA-01	Dépenses imprévues	-55 680 €	
021-ONA-01	Virement de la section fonctionnement		40 000 €
10226-ONA-020	Taxe d'aménagement		60 000 €
	Total	100 000 €	100 000 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2016-10-8 Transfert de charges – camping municipal**

Pour des raisons techniques, la Commune a pris en charge dans le budget général la rémunération du personnel du camping municipal. La valorisation de la mise à disposition s'élève à 30 476 €.

Le Maire propose de transférer la charge financière d'un montant de 30 476 € au budget annexe du Camping. Des crédits sont ouverts au budget, compte 658 (autres charges diverses de gestion courante).

La fréquentation et les recettes ont nettement augmentées par rapport à 2015. Cela conforte dans le choix d'obtenir les 3 étoiles, de faire les aménagements, d'acquérir les mobil homes et le Cristal Dôme. Un bilan plus précis du camping sera fait prochainement et il sera question de savoir ce qu'il faut mettre en place pour l'année prochaine en matière de marketing.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2016-10-9 Tarifs Cantine**

Lors de la séance du 12 juillet 2016, le Conseil Municipal a délibéré pour harmoniser les tarifs du restaurant scolaire entre les deux communes historiques et a fixé comme suit :

- 3, 80 euros pour les enfants (+0,50 euros pour les enfants de Veyrins-Thuellin au titre de l'accueil de loisirs)
- 6, 20 euros pour les adultes

Lors de la séance du 4 novembre 2016, il a validé le dispositif de réservation et de paiement en ligne.

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (**PAI**) et pour les enfants accueillis à titre tout à fait exceptionnel sans réservation.

Le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- 1, 90 euros par accueil pour les enfants bénéficiant d'un PAI
- 7,60 euros pour les enfants accueillis sans réservation

*Guillaume Favier s'oppose à l'augmentation depuis toujours et souhaiterait connaître le coût réel d'un repas.*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 37</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. 3 :</b> <b>Denise CORTEY</b> <b>Guillaume FAVIER</b> <b>Chantal REY</b>

**2016-10-10 Attribution de subvention pour des séjours scolaires des écoles primaires**

La Commune compte quatre groupes scolaires sur son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans la continuité de l'action engagée pour l'harmonisation des crédits scolaires, le Maire propose de définir le mode de participation financière aux séjours scolaires. Ainsi, une subvention de 25 € par élève par séjour pourrait être attribuée selon les conditions suivantes :

- Durée minimum du séjour, 2 jours (soit à compter d'une nuitée),
- Complétude du dossier de demande de subvention par les directeurs d'école comprenant le projet pédagogique et le budget prévisionnel.

Après le séjour, le bilan de l'activité proposée par l'école devra être transmis obligatoirement à la Commune.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ce type de subvention selon les modalités précédemment exposées.

VOTE		
<b>POUR : 39</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. 1 : Marlène SUBIT</b>

**IV. PERSONNEL COMMUNAL****2016-10-11 Modification de postes –Filière administrative**

Pour régulariser la situation d'un agent sur un poste à 57.14% mais effectuant mensuellement des heures complémentaires régulières, le Maire propose :

. d'élargir la quotité du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, en passant de 57.14% à 80%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

*Christian Leprevost demande à quoi correspond 57.14 %*

*Monsieur le Maire répond que l'agent faisait 20 heures de travail par semaine. Avec la nouvelle mesure il fera 28 heures de travail par semaine.*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**V. QUESTIONS DIVERSES**

*Gilbert Mergoud dit qu'en parcourant les décisions, il en a découvert une pour les locaux de la police municipale. Il demande des précisions.*

*Monsieur le Maire répond que pour préparer le budget prévisionnel de 2017, il faut identifier les projets et il faut un chiffrage pour les inscrire au budget. Les locaux actuels de la police sont exigus. En 2017, il proposera au conseil un débat sur la sécurité. En effet, il a été constaté que de nombreuses dégradations ont été commises.*

*Dans le cadre de l'aménagement des abords de la piscine il faut réfléchir, avant d'investir, sur le mode de protection de ce site. C'est pourquoi une réflexion est engagée sur la vidéo protection.*

*Cet équipement est à intégrer aux futurs locaux de la police municipale. Une hypothèse de travail porte sur l'aménagement d'une partie des locaux de la Trésorerie.*

*Cela permettrait de mutualiser les équipements avec ceux de l'Hôtel de Ville. Le projet des locaux sera centré sur le cœur de métier de la police municipale..*

*Gilles Monnet dit qu'on avait précisé qu'il était important que les réunions du conseil municipal commence à 20h00. Il serait également important que les commissions commencent également à l'heure.*

## INFORMATIONS

- Relevé des décisions du Maire depuis le conseil municipal du 4 novembre 2016 pour la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. (annexe 3)
- Fête des lumières centre-ville les Avenieres 8 décembre
- Arbre de Noël : 16 décembre à la salle du conseil municipal à 19h
- Forum à Montalieu le 19 décembre à 18h30
- Vœux du maire à la population le samedi 7 janvier 2017 à la salle Roger Durand à Veyrins-Thuellin à 19h00
- Vœux du maire au personnel : vendredi 13 janvier au restaurant scolaire de Ciers à 19h
- Dates des prochains conseils municipaux : 2 février, 7 mars et 13 avril à 20h00.
- Travaux dépollution place Bacchus suite à consultation, 6 entreprises ont remis une offre. C'est à la société Biogénie qui a été retenue.
- Travaux de la route des Avenières : fin des travaux : fin été 2017
- Travaux de la crèche : fin des travaux : 15 février 2017.

*Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h57.*

### Liste des annexes :

Annexe n°1 : Règlement intérieur du conseil municipal  
Annexe n°2 : Arrêté de création du Balcon du Dauphiné  
Annexe n°3 : Relevé des décisions du maire depuis le conseil municipal du 4 novembre 2016 pour la commune des Avenières Veyrins-Thuellin

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin, le 27 décembre 2016

Le Maire, Daniel MICHOU